



Bureau d'information  
et de communication

Place du Château 6  
1014 Lausanne

## Communiqué du Conseil d'Etat

Situation du marché du travail dans le canton de Vaud

### Le chômage retrouve son niveau de l'automne 2006

**Le taux de chômage a diminué dans le canton de Vaud pour s'établir à 4.5% à fin mars 2007, soit 0.2 point de moins que le mois précédent. Cette baisse touche tous les secteurs, celui de la construction arrivant en tête avec -12.2% du nombre de chômeurs.**

Le taux de chômage est passé de 4.7% à 4.5% entre février et mars 2007. Le nombre de chômeurs inscrits (1) passe à nouveau sous la barre des 15'000 personnes pour se fixer à 14'816 (-4.5%). L'effectif des demandeurs d'emploi (2) suit la même évolution avec une diminution de 619 personnes (-3.0%) et s'élève à 20'317. En comparaison annuelle, le nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi a reculé encore plus fortement, respectivement de 2'306 (-13.5%) et 2'826 personnes (-12.2%). Le taux de chômage s'établissait à 5.1% à fin mars 2006.

C'est, sans surprise, le secteur de la construction qui enregistre la plus forte baisse : -12.2% de chômeurs par rapport au mois précédent. Les diminutions supérieures à 10% concernent par ailleurs les chômeurs recherchant un emploi dans les professions de maçons, peintres, monteurs électriciens (-14.7%) et dans les autres métiers du bâtiment (-11.5%).

Les autres groupes bénéficiant le plus de cette embellie sont les jeunes de 20 à 29 ans (-7.2% du nombre de chômeurs par rapport à février 2007), suivis de ceux de moins de 20 ans (-6.7%).

Tous les districts observent ce mois-ci une diminution du nombre de chômeurs. Avec 113 chômeurs de moins, le district de Riviera-Pays-d'Enhaut est celui qui comptabilise le plus fort recul. Les districts de Lausanne (5.7%), de l'Ouest lausannois (5.7%), d'Aigle (5.1%) et de la Riviera-Pays-d'Enhaut (4.8%) dépassent quant à eux la moyenne cantonale du taux de chômage.

*NB : Les chiffres détaillés sont disponibles sur [www.vd.ch/emploi](http://www.vd.ch/emploi) (rubrique Statistiques)*

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 avril 2007

**Renseignements :** DEC, Thérèse de Meuron, adjointe du chef du Service de l'emploi, 021 316 61 03 - [therese.de-meuron@vd.ch](mailto:therese.de-meuron@vd.ch)

(1) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP), n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de 6 heures par semaine et disponible de suite pour un emploi.

(2) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP).